

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25/05/2021
Délibération n°1

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi vingt-cinq du mois de mai à dix-huit heures, se sont réunis à REDON, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le mardi dix-huit du mois de mai deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents (physiquement)	2
Présents (en visioconférence ou audioconférence)	45
Votants	57
Vote	
Pour	57
Contre	
Abstention	

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :

Jacques LEGENDRE, délégué de Guéméné-Penfao, donne pouvoir à Florence DE DEYN ; Serge BESNIER, délégué de Guéméné-Penfao, donne pouvoir à Isabelle BARATHON ; Yannick CHESNAIS, délégué de Les Fougerets, donne pouvoir à Philippe JEGOU ; Rose-Line PREVERT, déléguée de Lieuron, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Fabrice SANCHEZ, délégué de Masserac, donne pouvoir à Hubert DU PLESSIS ; Brigitte MELLERIN, déléguée de Pipriac, donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE ; Louis LE COZ, délégué de Redon, donne pouvoir à Delphine PENOT ; Daniel MAHE, maire de Saint-Just, donne pouvoir à Lionel JOUINEAU ; Daniel GLOUX, délégué de Sainte-Marie, donne pouvoir à Françoise BOUSSEKEY ; Pierrick LE BOTERFF, délégué de Saint-Vincent-sur-Oust, donne pouvoir à Lionel JOUINEAU ; Philippe RENAUD, délégué de Bains-Sur-Oust ; Jacques POULAIN, maire de Conquereuil ; Yohann MORISOT, maire de La-Chapelle-De-Brain ; Florent COUTANT, maire de Pierric ; Pascal DUCHENE, maire de Redon ; Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux ;

Secrétaire de séance : Marie-Hélène BUSSON

AMENAGEMENT – BILAN 2020 DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Annexe : Bilan annuel du programme local de l'habitat.

La présente délibération a pour objet de présenter un point sur l'état de réalisation du PLH en 2020.

Rapport de Monsieur Thierry POULAIN, Vice-président,

Le premier programme local de l'habitat a été adopté définitivement en Conseil communautaire le 8 juin 2015 et est devenu exécutoire le 8 août 2015 pour une durée de 6 ans.

Pour mémoire, le PLH comprend 20 actions organisées autour de 5 grandes orientations :

- mener une politique ambitieuse de reconquête du parc ancien ;
- poursuivre le développement de l'offre de logements en intégrant les principes d'un aménagement durable ;
- accompagner le développement d'une offre de logements diversifiée ;
- apporter des réponses adaptées aux publics spécifiques ;
- organiser la gouvernance, le suivi et l'animation du PLH.

Pour 2020, l'enveloppe consommée s'élève 566 768 € pour un budget prévisionnel de 648 900 €.

Les principales actions réalisées sont :

- l'OPAH (*Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) avec son volet Renouveau Urbain sur le cœur urbain de Redon : 184 logements ont été réhabilités (128 (*précarité énergétique*), 49 (*adaptation du logement pour l'autonomie de la personne*), 7 logements classés très dégradés).
- sur 184 logements réhabilités : 174 dossiers déposés par des propriétaires occupants et 10 dossiers déposés par des propriétaires bailleurs.
- pour rappel, l'OPAH a commencé en octobre 2016 et 835 logements ont été réhabilités depuis le début de ce dispositif et a généré un montant de travaux de 14.4 millions d'euros. Les travaux sont réalisés majoritairement par des artisans locaux.
- sur le périmètre renouvellement urbain : 3 dossiers réalisés pour la mise en sécurité des parties communes, 1 dossier pour la création d'un règlement de copropriété et 2 dossiers réalisés pour la réalisation d'un diagnostic technique global afin que les copropriétés connaissent l'état général du bâti et puissent établir un calendrier prévisionnel des travaux à réaliser. Enfin, 2 logements dégradés et vacants ont été réhabilités ;
- le soutien des primo-accédants faisant l'effort d'acquérir un bien vacant sur le territoire communautaire : 50 dossiers réalisés. Grâce à cette action, 50 logements vacants ont été réhabilités et 50 ménages ont été aidés pour leur projet d'accession à la propriété dans le parc privé ancien.
- pour rappel : en 2019 : 29 dossiers réalisés, en 2018 : 13 dossiers réalisés et en 2017 : 3 dossiers réalisés.
- vu le succès de ce dispositif et de l'évolution positive du marché du logement, le critère d'éligibilité de la vacance a été modifié fin 2020 ; une vacance d'une durée de trois ans au lieu d'un an est exigée ;
- le guichet unique d'informations relatif à l'habitat : la Maison de l'Habitat est ouverte du lundi au vendredi et tous les après-midis. En 2020, 817 personnes ont été accueillies. L'opérateur, retenu pour le suivi-animation de l'OPAH (Citémétrie), a reçu 616 personnes lors de sa permanence hebdomadaire et le conseiller info énergie a accueilli 882 personnes.

Conformément aux articles L.302-3 et R.302-13 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), REDON Agglomération est tenue de délibérer une fois par an sur :

- l'état de réalisation du PLH (bilan annuel)
- d'éventuelles adaptations justifiées par l'évolution de la situation sociale ou démographique.

Ces éléments seront transmis aux communes membres, aux préfets et tenus à disposition du public au siège de l'agglomération, dans les mairies des communes membres ainsi qu'aux préfectures des départements.

VU la délibération n° 2020_CC_77 du Conseil communautaire du 15/07/2020 portant délégation d'attribution au Conseil communautaire ;

VU l'avis favorable de la commission « habitat – urbanisme opérationnel et accueil des gens du voyage » du 06 mai 2021.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

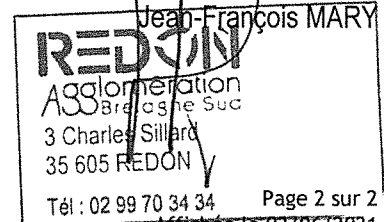
- d'approuver le bilan 2020 du PLH et sans adaptation pour 2021 et de le transmettre aux partenaires institutionnels.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 57 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 25/05/2021

Le Président,

Jean-François MARY



Tél : 02 99 70 34 34

Page 2 sur 2

Affichée le 02/06/2021

CC_2021_94